



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU VAL - DE - MARNE

Hôtel de Ville
Place Roland Nungesser
94130 Nogent-sur-Marne
Tél. : 01 43 24 62 52
Fax : 01 48 71 27 67
ville-nogentsurmarne.fr
jacques.jp.martin@ville-nogentsurmarne.fr

Nogent_{sur}marne

Le Maire

ENFANCE – EDUCATION
JEUNESSE

Monsieur Christian FAVIER
Président du Conseil départemental
Hôtel du département
94054 Créteil cedex

Nogent-sur-Marne, le 5 février 2018

N/Réf : VD/SC

Objet : JJPM/VD/SC

Affaire suivie par Sandrine CARRIERE

Monsieur le Président,

Les services de l'Education nationale ont récemment informé les équipes enseignantes des deux collèges de la ville de la suppression à la rentrée prochaine d'une classe de 6^{ème} dans chaque établissement.

Ainsi, le collège Branly ne disposera plus que de 3 classes de 6^{ème} au lieu de 4, le collège Watteau de 4 classes au lieu de 5.

Ces suppressions seraient notamment liées à la baisse démographique qui se ressent aussi depuis quelques années en primaire.

Si cette mesure pourrait être compréhensible du point de vue des effectifs, il paraîtrait néanmoins justifié que cette diminution du nombre d'élèves puisse permettre le retour dans le secteur de Nogent, des élèves nogentais affectés au collège Brossolette du Perreux depuis plusieurs années, suite à la refonte de la carte scolaire des collèges réalisée par le département, du fait à l'époque, de sureffectifs.

Cette refonte de la carte scolaire des collèges permettrait ainsi au Conseil Départemental d'acter un engagement pris avec la ville de retour des élèves nogentais au sein des collèges de la ville en cas d'évolution des effectifs.

De plus, si les secteurs respectaient le périmètre de la commune, ces élèves, en réintégrant les collèges de la ville pourraient empêcher si ce n'est les deux, peut-être au moins l'une de ces fermetures annoncées.

En effet, chaque collège accueille les élèves domiciliés dans sa zone de recrutement. Ainsi, tout élève, selon son lieu d'habitation, dispose d'un collège dit « de secteur » pour suivre sa scolarité de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Cette solution serait d'autant plus intéressante que des livraisons de programmes immobiliers au niveau du Boulevard de Strasbourg et de la rue Théodore Honoré auront lieu au printemps 2018.

Par ailleurs, du fait de ces suppressions, les effectifs dans les classes restantes seront de 30 élèves par classe. Les enseignants estiment que cela rendra très difficile l'accueil de nouveaux entrants durant l'année scolaire ainsi que l'octroi de dérogations. Cela aurait en outre pour conséquence d'affecter les équipes de professeurs en supprimant des postes dans certaines matières telles que l'anglais, le français et l'histoire-géographie.

Cette décision ayant des conséquences importantes sur la scolarisation des collégiens nogentais et des incidences non négligeables sur l'organisation des apprentissages des élèves, j'ai saisi Madame la Rectrice afin d'évoquer cette question avec elle et d'étudier ensemble des solutions alternatives.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois



Travalement